

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE  
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)  
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS  
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU « AGREE »

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

<b>Numéro de l'Avis</b>	:	AMI n° 018/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC
<b>Numéro du marché</b>	:	ZR-UCM-508392-CS-INDV
<b>Financement</b>	:	Banque mondiale Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR
<b>Services de consultant</b>	:	Recrutement d'un Consultant Individuel Spécialiste en Transport et Distribution de l'électricité au sein de l'UCM
<b>Date de publication</b>	:	16 septembre 2025

Le Gouvernement de la R.D. Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat des « **Services d'un Consultant Individuel Spécialiste en Transport et Distribution de l'électricité au sein de l'UCM** ».

La République Démocratique du Congo s'est engagée, à travers son programme national intitulé « **Compact Énergétique de la RDC** » (CEN-RDC), à apporter sa contribution à la Mission M-300, portée par le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui vise à fournir un accès à l'électricité à 300 millions de personnes en Afrique subsaharienne d'ici 2030, tout en intégrant les enjeux liés à la cuisson propre comme élément essentiel de la transition énergétique. Le programme ambitieux et structurant CEN-RDC a pour objectif d'augmenter d'ici 2030 le taux d'accès à l'électricité de 21,5 % à 62%, ainsi que le taux d'accès aux solutions de cuisson propre de 1% à 30%.

Le programme Compact Énergétique de la RDC est structuré en cinq (5) piliers à savoir :

1. Développer des infrastructures de production et de réseaux à des coûts compétitifs
2. Renforcer l'intégration régionale et construire des nouvelles infrastructures électriques
3. Adopter des solutions d'énergies renouvelables décentralisée (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre
4. Inciter les investissements du secteur privé et débloquer des ressources supplémentaires
5. Vabiliser financièrement l'opérateur public (SNEL) pour fournir des services électriques abordables et faibles.

Pour assurer sa mise en œuvre, il a été décidé que le Projet AGREE porte le lancement des études prioritaires sous la composante 2 consacrée à l'appui institutionnel et que la préparation du programme Compact de la RDC soit animée par UCM.

Le présent recrutement s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités de l'UCM, en conformité notamment avec les exigences de la mise en œuvre et du suivi efficace du plan d'action du Compact Energétique de la RDC et à la nouvelle structure organisationnelle de l'UCM.

Sous l'autorité du Chargé de Programme Compact Energétique au sein de l'UCM, l'Ingénieur Spécialiste en Transport et Distribution d'électricité est responsable de l'ensemble des volets études préparatoires et travaux des projets de construction, de déploiement, d'assainissement et de mise en conformité des réseaux de transport et distribution d'électricité, inscrits dans le programme Compact (Piliers I, II et III). En particulier, ses activités et tâches comprennent la tenue à jour des documents et outils de travail, le contrôle et la supervision des activités des consultants recrutés pour la réalisation des opérations du projet, la gestion des contrats, le rapportage, la mise en œuvre des recommandations des différentes revues, évaluations et missions de supervision de la Banque et la collaboration avec autres spécialistes au sein d'UCM dans la gestion des projets de son portefeuille.

Les termes de référence (TDR) détaillés du recrutement et de la mission de l'Ingénieur Spécialiste en Transport et Distribution d'électricité, qui font partie intégrante du présent avis à manifestation d'intérêt, sont disponibles sur le site web suivant : [www.ucmenergie-rdc.com](http://www.ucmenergie-rdc.com).

L'UCM invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Études universitaires (Bac + 5 ou équivalent) : Ingénieur, spécialité électricité, électrotechnique ou électromécanique
- Un minimum de 5 années d'expérience professionnelle générale dans le secteur de l'électricité
- Un minimum de 3 années d'expérience professionnelle spécifique dans la planification opérationnelle, la mise en œuvre et la gestion des projets de transport et distribution d'électricité de nature et de complexité similaire au projet EASE et financés par les bailleurs de fonds
- Inscription (en cours de validité) au tableau de l'Ordre des Ingénieurs Civils (ONICIV)
- Détenir une certification PMP est un atout
- Maîtrise des outils informatiques MS Pack Office
- Capacité à travailler avec le logiciel MS Project (un atout)
- Parfaite maîtrise du français (bonne capacité de rédaction et de communication en français).

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae, les copies de diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables, ainsi que la preuve d'inscription au tableau de l'ONICIV (en cours de validité).

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.13, 3.15, et 3.16 du Règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), sixième édition, février 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), sixième édition, février 2025, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **mardi 30 septembre 2025** et porter clairement la mention : « **AMI n° 018/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement d'un Consultant Individuel Spécialiste en Transport et Distribution de l'électricité au sein de l'UCM** ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)  
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)  
Concession Zimbali & Gombe River / 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif  
Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo  
E-mail : [procurement@ucmenergie-rdc.com](mailto:procurement@ucmenergie-rdc.com)

  
Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®  
Coordonnateur

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL  
SPECIALISTE EN TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE AU SEIN DE L'UNITE DE  
COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)**

## **1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

1.1. La Mission M-300, portée par le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, vise à fournir un accès à l'électricité à 300 millions de personnes en Afrique subsaharienne d'ici 2030, tout en intégrant les enjeux liés à la cuisson propre comme élément essentiel de la transition énergétique. Dans ce cadre, la République Démocratique du Congo s'est engagée à travers son programme national intitulé « **Compact Énergétique de la RDC** » (CEN-RDC), qui constitue sa contribution à cette initiative continentale. Ce programme, ambitieux et structurant, a pour objectif d'augmenter d'ici 2030 le taux d'accès à l'électricité de 21,5 % à 62%, ainsi que le taux d'accès aux solutions de cuisson propre de 1% à 30%.

1.2. Le programme Compact est structuré en cinq (5) piliers à savoir :

**Pilier I** : Développer des infrastructures de production et de réseaux à des coûts compétitifs

- Construire 53 centrales hydrauliques et 61 centrales solaires,
- Réhabiliter 20 centrales hydrauliques et 6 thermiques,
- Construire 11 000 km de lignes électriques HT et MT.

**Pilier II** : Renforcer l'intégration régionale et construire des nouvelles infrastructures électriques

- Construire 7 centrales hydrauliques et 4 corridors d'évacuation d'énergie à travers la RDC et d'interconnexion avec les pays voisins pour renforcer l'intégration régionale et le commerce transfrontalier.

**Pilier III** : Adopter des solutions d'énergies renouvelables décentralisée (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre

- Construire 21 micros centrales hydroélectriques, 35 centrales solaires et 10 000 km de lignes électriques MT et BT pour accélérer l'électrification du pays, tout en prenant en compte la contribution de la cuisson propre.

**Pilier IV** : Inciter les investissements du secteur privé et débloquer des ressources supplémentaires

- Faire participer activement le secteur privé dans le déploiement des solutions d'électrification en créant un climat d'affaire favorable, notamment par l'adaptation de la Loi sur l'électricité et des mesures fiscales.

**Pilier V** : Viabiliser financièrement l'opérateur public (SNEL) pour fournir des services électriques abordables et faibles.

- Poursuivre la réforme de l'opérateur public SNEL pour le rendre fiable et viable afin de fournir les services électriques.
  - Mettre en place un deuxième opérateur public dont la mission principale sera de gérer les nouvelles infrastructures électriques qui seront construites dans le cadre du Compact.
- 1.3. Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du programme CEN-RDC, le Gouvernement a décidé, par le biais du Ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité de positionner **UCM** (Unité de Coordination et de Management des projets) entant qu'**Agence d'Exécution du Compact Energétique** de la RDC. A ce titre, et sous l'autorité du Ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, UCM a été chargé de la préparation générale du programme Compact.
- 1.4. Pour assurer sa mise en œuvre, il a été décidé que le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et l'Eau, en signe en Anglais AGREE porte le lancement des études prioritaires sous la composante 2 consacrée à l'appui institutionnel et que la préparation du programme Compact de la RDC soit animée par UCM. Ce qui avait nécessité l'organisation, en décembre 2024, des consultations avec les principaux acteurs impliqués dans le secteur de l'électricité et la signature du Pacte d'engagement par le Président de la République, fin janvier 2025 à l'occasion du sommet des Chefs d'états Africain qui a eu lieu à Dar es Salam, en République Unie de la Tanzanie.
- 1.5. Pour atteindre l'objectif du Compact Energétique de la RDC, un budget de 37,8 milliards de dollars US est prévu. Ce montant comprend une contribution de 20 milliards\$ US provenant du secteur privé et 17,8 milliards\$ US seront mobilisés auprès du secteur privé. Cette répartition témoigne de l'engagement conjoint des acteurs publics et privés à soutenir la transformation du secteur énergétique national d'ici 2030.
- 1.6. Il a été également observé que la mise en œuvre du Compact Energétique requiert une stratégie au niveau pays. C'est dans cet optique qu'UCM, sous l'autorité du Ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, a élaboré un ensemble de documents permettant de suivre l'exécution du programme. Ces outils stratégiques visent à assurer une meilleure cohérence entre les objectifs poursuivis, les actions à entreprendre, ainsi que les ressources humaines et financières à mobiliser pour le succès du Compact. Il s'agit des documents ci-après :
- (i) Rapport des consultations des principaux acteurs du secteur de l'énergie tenues du 18 au 19 décembre 2025 (RC) ;
  - (ii) Document de Stratégie de Mise en œuvre du Programme (DSMP) ;
  - (iii) Plan de Financement du Compact Energétique (PF-CEN) ; et
  - (iv) Plan d'action des Réformes du secteur (PARS)
- 1.7. A titre d'information, hormis le programme Compact, UCM gère entre autres les projets ci-dessous :

- (i) **AGREE** : Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des Secteurs de l'Electricité et de l'Eau, financé par le Groupe de la Banque mondiale
  - (ii) **PDMRUK-KIN ELENDA**, Volet Energie : Programme de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa, financé par le Groupe de la Banque mondiale
  - (iii) **PAGASE** : Projet d'Appui à la Gouvernance et d'Amélioration du Secteur de l'Electricité, financé par le Groupe de la Banque Africaine de Développement ;
  - (iv) **PROHYDRO** : Programme du Secteur Eau (PROSECO), financé par la Banque Allemande KfW ;
- 1.8. De ce qui précède et en particulier pour le programme Compact Energétique, le Gouvernement a décidé, en raison du court délai restant pour atteindre l'objectif fixé au paragraphe 1.1, de privilégier les activités ayant une durée de mise en œuvre relativement courte. Il s'agit notamment des projets solaires et microcentrales hydroélectriques ainsi que les projets ayant trait à la promotion et d'expansion des solutions de cuisson propre dont les études seront financées par le Groupe de la Banque mondiale au travers du projet AGREE.
- 1.9. A cela, s'ajoutent des actions de Gouvernance prévues à l'horizon 2030, dont l'objectif principal est d'assainir le climat des affaires dans le secteur de l'électricité afin de le rendre plus attractif pour les investisseurs privés, tout en renforçant l'efficacité l'opérateur public existant (SNEL). Il convient également de souligner la nécessité pour le secteur de disposer d'une stratégie nationale claire, à partir de laquelle pourra être élaborée une politique énergétique servant d'instrument d'aide à la décision et de cadre de référence pour les interventions futures.
- 1.10. Pour permettre au consultant de réaliser sa mission, le Gouvernement de la RDC, à travers UCM, se propose d'utiliser une partie du financement obtenu sous le projet AGREE pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat relatif aux services d'un Consultant Individuel Spécialiste en transport et Distribution de l'électricité au sein de l'UCM.
- 1.11. Le présent recrutement du Consultant individuel s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités de l'UCM, en conformité notamment aux exigences de la mise en œuvre et du suivi efficace du plan d'action du COMPACT Energétique de la RDC et à la nouvelle structure organisationnelle de l'UCM.

## **2 OBJET DE LA MISSION**

Sous l'autorité du Chargé de programme Compact Energétique au sein d'UCM, l'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité est responsable de l'ensemble des volets études préparatoires et travaux des projets de construction, de déploiement, d'assainissement et de mise en conformité des réseaux de transport et distribution d'électricité, inscrit dans le programme Compact (Piliers I, II et III).

Il est en outre responsable de l'organisation de concertations visant l'analyse critique de ces activités et du suivi de la mise en œuvre de leurs conclusions.

Dans la conduite de sa mission, il bénéficie du concours des autres spécialistes au sein d'UCM.

### **3 RESPONSABILITES ET TACHES**

L'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité a pour tâches :

#### **1. Tenu à jour des documents et outils de travail :**

1.1. Élaborer, analyser, commenter, actualiser et soumettre, à bonne date, à l'approbation du Chargé du Programme Compact, tout document se rapportant aux projets du Compact sous gestion d'UCM. Il s'agit notamment des documents suivants :

- Termes de référence pour les études et la surveillance des travaux
- Planning opérationnel annuel et mensuel des activités
- Rapports périodiques et circonstanciés de suivi des réalisations incluant le suivi du budget
- Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre des contrats qui seront placés sous sa responsabilité

1.2. Assurer le suivi, la coordination et la revue de la réalisation des activités relevant de sa responsabilité, et en initier la validation, conformément au tableau de bord de suivi des activités et réalisations, et au fichier de suivi des coûts mis à sa disposition par sa hiérarchie.

#### **2. Contrôle et rapportage**

2.1. Superviser les activités des consultants recrutés pour la réalisation des études techniques dans le domaine des réseaux électriques

2.2. Superviser les activités des consultants recrutés pour le contrôle et la surveillance des travaux

2.3. Procéder à la revue et à la vérification des rapports, des décomptes des travaux et des demandes de paiement soumis par les différentes firmes d'ingénieurs-conseils, avant présentation à sa hiérarchie dans les délais convenus avec cette dernière

2.4. S'assurer de la cohérence technique du contenu des différents documents liés aux activités sous sa responsabilité. Il s'agit notamment des documents suivants :

- Rapport de démarrage des études et état des lieux
- Avant-projets sommaires (APS)
- Avant-projets détaillés (APD)
- Dossiers d'appel d'offres (DAO)

2.5. Assister l'UCM à la préparation des rapports trimestriels et sur la situation des marchés du programme.

#### **3. Gestion des contrats**

3.1. S'assurer, au moyen de revues documentaires et de visites de sites, que les activités des différents projets sont réalisées dans le respect des délais planifiés, des budgets, des règles de qualité, d'hygiène, de sécurité et de sauvegardes environnementale et sociale

3.2. Assurer la veille informative en tenant et en mettant à jour le plan d'action et les matrices ERCI (Exécution, Responsabilité, Consultation, Information) y afférentes, et générer des alertes sur toute anomalie (ralentissement ou blocage) et proposer des mesures correctives, le cas échéant

#### 4. Mise en œuvre des recommandations

Assurer le suivi de la prise en compte effective des recommandations formulées lors des différentes revues, évaluations et missions de supervision de la banque, pendant l'exécution des projets sous sa responsabilité et en rendre compte à sa hiérarchie.

#### 5. Collaboration

- Mettre son expertise à la disposition des autres spécialistes au sein d'UCM et bénéficier de leur concours à chaque fois que le besoin se présente
- Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie

### 4 LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les livrables attendus par le Bailleur de fonds, à des échéances fixes, sont les suivants :

- Rapport mensuel technique de suivi des activités
- Tableau de bord actualisé des données des marchés ou contrats en cours dans le ressort de ses activités
- Contribution aux livrables du programme Compact, notamment :
  - Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) à transmettre au plus tard le 30 octobre de chaque année
  - Rapport de suivi financier (RSF) à transmettre au plus tard le 45<sup>ème</sup> jour suivant la fin de chaque trimestre
  - Rapport semestriel de suivi de la performance des projets, à transmettre au plus tard le 15<sup>ème</sup> jour suivant la fin de chaque semestre
  - Rapport d'audit externe sur la certification des états financiers annuels à transmettre au plus tard le 30 juin

Pour permettre à UCM d'élaborer en temps utile et transmettre les documents précités aux échéances indiquées ci-dessus et d'assurer le suivi et l'évaluation des activités sous sa responsabilité, l'ingénieur spécialiste en transport et distribution présente les livrables ainsi que ses contributions suivant les périodes indiquées ci-après :



N°	Livrables	Délais
1.	<b>Planification des activités</b>	
1.2	Planning annuel des activités de l'année N+1	15 septembre de l'année N
1.1.	Plan opérationnel mensuel de ses activités	10 jours avant le début du mois considéré
2.	<b>Rapports</b>	
2.1.	Rapports mensuels de suivi des réalisations incluant le suivi du budget	5 jours après la fin du mois considéré
2.2.	Rapport annuel d'activités	10 décembre de chaque année
2.3.	Rapport de fin de contrat	5 jours avant la date d'expiration du contrat

## 5 NORMES ET EVALUATION DE PERFORMANCE

Il est essentiel de considérer que la mesure de performance de l'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité se fera en tenant compte de la performance globale de l'UCM, de la mise en oeuvre du programme Compact ainsi que de ses performances individuelles. Cette performance globale sera jugée sur le plan qualitative et quantitative par le Chargé de programme Compact et soumise au Coordonnateur de l'UCM pour décision finale. Les critères d'évaluation seront pondérés suivant les notes reprises dans le tableau ci-après :

	Pondération
<b>A. Savoir-faire</b>	
<b>A.1 Performance dans son poste</b>	<b>50</b>
Maîtrise de son domaine d'activités	15
Qualité du travail fourni	20
Quantité du travail produit (productivité)	15
<b>B. Motivation, communication et attitude au travail</b>	<b>50</b>
<b>B.1 Sens du collectif et coopération</b>	<b>7,5</b>
Partage des informations	2,5
Capacité de travailler en groupe	2,5
Qualité des relations avec ses collègues	2,5
<b>B.2 Orientation client</b>	<b>2,5</b>
A le souci permanent du client dans ses missions	2,5
<b>B.3 Fiabilité</b>	<b>7,5</b>
Respect des deadlines	2,5
Ponctualité (aux rendez-vous, réunions...)	2,5

Intégrité	2,5
<b>B.4 Engagement dans ses missions</b>	<b>5</b>
Pugnacité pour atteindre ses objectifs	2,5
Pertinence de prise de décision	2,5
<b>B.5 Autonomie</b>	<b>12,5</b>
Capacité à travailler d'une manière indépendante sans être constamment supervisé	2,5
Capacité de prise d'initiatives pour plus de performance	2,5
Recherche d'informations complémentaires en dehors du périmètre classique	2,5
Capacité à faire face à des imprévus	2,5
Capacité de résolution de problèmes	2,5
<b>B.6 Investissement dans l'entreprise</b>	<b>7,5</b>
Agit dans l'intérêt de l'Unité	2,5
S'inscrit dans la culture	2,5
Respecte le règlement	2,5
<b>B.7 Autres qualités personnelles</b>	<b>7,5</b>
Capacité à mobiliser	2,5
Capacité à convaincre	2,5
Capacité d'écoute	2,5
<b>Total</b>	<b>100</b>

Le score calculé du pourcentage correspond aux mentions reprises dans le tableau ci-dessous :

- |                     |               |
|---------------------|---------------|
| • Excellent         | : $\geq 90\%$ |
| • Très satisfaisant | : 89 à 75 %   |
| • Satisfaisant      | : 74 à 60 %   |
| • Faible            | : 59 à 50 %   |
| • Mauvais           | : 49 à 50 %   |
| • Médiocre          | : $\leq 29\%$ |

Un score allant de faible à médiocre entraîne un non-renouvellement du contrat.

## **6 DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES**

La durée de la mission de l'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité est de douze (12) mois renouvelable, le cas échéant, sur évaluation probatoire des performances après trois (3) mois.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu habituel de travail ou en dehors de celui-ci dans le cadre de ses activités.

## **7 PROFIL DU CONSULTANT POUR LA MISSION**

L'ingénieur spécialiste en transport et distribution d'électricité devra avoir le profil suivant :

- Études universitaires (Bac + 5 ou équivalent) : Ingénieur, spécialité électricité, électrotechnique ou électromécanique
- Un minimum de 5 années d'expérience professionnelle générale dans le secteur de l'électricité
- Un minimum de 3 années d'expérience professionnelle spécifique dans la planification opérationnelle, la mise en œuvre et la gestion des projets de transport et distribution d'électricité de nature et de complexité similaire au projet EASE et financés par les bailleurs de fonds
- Expérience de travail en milieu multiculturel, avec une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de visite de sites et de respect des délais, dans un environnement sous pression
- Inscription (en cours de validité) au tableau de l'Ordre des Ingénieurs Civils (ONICIV)
- Détenir une certification PMP est un atout
- Maîtrise des outils informatiques MS Pack Office
- Capacité à travailler avec le logiciel MS Project (un atout)
- Sens de responsabilité et de confidentialité
- Intègre, logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif
- Parfaite maîtrise du français et bonne capacité de rédaction et de communication en français de qualité

## **8 LOGISTIQUE**

UCM mettra à disposition du consultant un bureau ayant une connexion internet et un ordinateur, et prendra en charge ses frais de communication professionnelle.

## **9 CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae à jour
- Diplômes et attestations
- Preuve d'inscription au tableau de l'ONICIV (en cours de validité)